



POUR UNE AUTRE PAC

Pour une autre PAC est une plateforme française inter-organisation défendant une révision complète de l'actuelle PAC en faveur d'une nouvelle politique agricole et alimentaire commune juste, durable et cohérente, mise au service de tous les citoyens.

Elle rassemble 42 organisations paysannes, environnementales, de bien-être animal, de solidarité internationale et de citoyens-consommateurs.

Contact :

Pour une autre PAC
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
Tel. : 01 80 89 99 51
<https://pouruneautrepac.eu/>

CAHIER D'ACTEUR

Pour une Autre PAC

La plateforme Pour une autre PAC demande aux décideur-se-s politiques de porter avec ambition et courage une révision complète de la PAC pour la transformer en un nouveau PAAcTe (pacte fondé sur une nouvelle Politique Agricole et Alimentaire Commune, PAAC) entre les paysan-ne-s et la société, permettant tout à la fois aux premier-ère-s de vivre fièrement de leur métier et à leurs concitoyen-ne-s de profiter des bienfaits de leur activité. Voici l'essentiel de nos propositions pour mettre en œuvre ce nouveau PAAcTe et alimenter la réflexion autour de l'élaboration du Plan Stratégique National (PSN).

METTRE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE COMMUNE AU SERVICE DE TOUT-E-S LES CITOYEN-NE-S

Prise en compte de la demande des citoyen-ne-s

Chacune des mesures du PSN doit être compatible avec les attentes sociétales en matière de santé publique, d'environnement, d'attractivité des campagnes, de qualité gustative, etc. Il ne doit plus exister de dichotomie entre des mesures à visée strictement économique et d'autres réparant leurs effets pervers : toutes sont d'intérêt général.

Remise en cause du système des paiements de base à la surface et plafonnement des aides à l'actif

Les droits à paiement de base (DPB) encouragent l'agrandissement des fermes. La part du budget qui leur est consacrée doit être dégressive dans le temps, jusqu'à leur abolition. Tant qu'elle existe encore, la valeur de l'aide à l'hectare doit être identique partout en France. A terme, les aides devraient être attribuées non plus selon la surface exploitée par une ferme, mais proportionnellement à la force de travail active. Pour éviter le développement de fermes industrielles, le nombre de salarié-e-s par chef-fe d'exploitation devrait être limité.

Exclusion des bénéficiaires illégitimes

Seul-e-s les véritables travailleur-se-s agricoles doivent pouvoir bénéficier des aides du PSN. Cela exclut entre autres les grand-e-s propriétaires terrien-ne-s et les sociétés d'investissement.

ATTEINDRE LA SOUVERAINETE, L'AUTONOMIE ET LA QUALITE ALIMENTAIRE DANS L'UNION EUROPEENNE

Nouvel objectif : la souveraineté alimentaire européenne

La souveraineté alimentaire de l'Union européenne doit être la priorité de la PAAC. Cela signifie que la production agricole européenne doit avoir vocation à nourrir la population européenne. Cet objectif doit autant primer sur les importations de denrées pouvant être produites localement que sur les exportations de denrées excédentaires fragilisant les agricultures familiales et paysannes des pays du Sud. A l'échelle nationale, le PSN pourrait

contribuer à la souveraineté alimentaire en offrant des incitations à la production des denrées saines aujourd'hui déficitaires en France, comme les fruits et légumes frais et les légumineuses.

Qualité nutritionnelle de l'alimentation produite

Pour que la future PAAC concoure réellement à assurer la qualité de l'alimentation, elle doit non seulement inclure la sécurité sanitaire, mais également les enjeux de qualité gustative, de santé environnementale et d'équilibre alimentaire. Dans cette perspective, le PSN pourrait orienter l'agriculture vers des systèmes de productions plus sains (notamment moins consommateurs de produits phytosanitaires), grâce au renforcement de la conditionnalité et aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). La fourniture d'une alimentation équilibrée pourrait quant à elle être encouragée via les aides à la diversification, ainsi que les aides couplées pour les fruits et légumes frais et les légumineuses.

Développer les projets alimentaires territoriaux (PAT) et structurer des filières territorialisées

Les PAT, issus d'une concertation locale et s'appuyant sur un diagnostic de la production et des besoins alimentaires d'un territoire, doivent devenir éligibles au financement par le budget de la PAC. Les filières territorialisées sont des chaînes agro-alimentaires qui participent à la création de valeur et à l'autonomie alimentaire d'une région. Pour les développer, les programmes opérationnels de la PAC doivent être utilisés, par exemple pour aider l'approvisionnement en produits biologiques et locaux par la restauration collective.

METTRE EN COHERENCE LA PAAC AVEC LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DES AGRICULTURES FAMILIALES ET PAYSANNES DES PAYS DU SUD

La régulation des échanges commerciaux pour la souveraineté alimentaire ici et ailleurs

La PAAC a pour objectif de mettre fin aux effets négatifs de la PAC sur le développement des paysanneries du Sud. Cela se traduit notamment par la mise en place d'un remboursement des aides de la PAC perçues dans l'UE pour des matières agricoles exportées hors UE.

Mise en conformité des standards d'importation avec les attentes des citoyen-ne-s européen-ne-s

Pour éviter de placer les paysan-ne-s européen-ne-s en situation de concurrence déloyale face aux puissances agro-industrielles mondiales, deux mesures devraient être mises en place au niveau européen : l'interdiction d'importer des denrées alimentaires produites à partir d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et le refus de tout accord de libre-échange incluant le secteur agro-alimentaire.

ENCLANCHER UNE TRANSITION AGROECOLOGIQUE GRACE A LA REORIENTATION DES PAIEMENTS

Des conditions d'accès aux subventions de la PAC renforcées

Le PSN doit introduire de nouvelles exigences dans la conditionnalité, c'est-à-dire dans les règles à respecter pour avoir droit aux subventions. Cela couvre à la fois le bien-être des animaux d'élevage, la cohérence agro-environnementale des fermes et les conditions de travail des salarié-e-s agricoles.

Un budget dédié à l'environnement à la hauteur des enjeux

Une part significative du budget du PSN doit être consacrée aux défis environnementaux et climatiques. Cela recouvre diverses mesures qui valorisent les pratiques agricoles à effet positif sur la biodiversité, la qualité des sols, de l'eau ou de l'air, etc. (par exemple, les paiements pour services environnementaux, la conversion à l'agriculture biologique ou les zones Natura 2000).

Les aides pour des productions spécifiques rendues compatibles avec un modèle d'agriculture agroécologique

L'outil des aides allouées à des productions agricoles spécifiques, dites aides couplées, doit être maintenu, en ciblant néanmoins les légumineuses (en particulier à destination de l'alimentation humaine), les fruits et légumes frais et l'élevage à l'herbe.

Mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE)

La mise en place de PSE inaugurerait une nouvelle logique d'intervention : les paiements pour service plutôt que la compensation de manque à gagner.

Cette rémunération, par essence incitative, serait à destination des paysan-ne-s qui mettent en place des pratiques vertueuses pour l'environnement ou le bien-être animal.

Massification de l'incitation à la transition

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dites « systèmes », mesures déjà existantes dans l'actuelle PAC et qui appuient des engagements globaux, à l'échelle d'une exploitation plutôt que des engagements sur certaines parcelles, doivent être massifiées dans le cadre du PSN. Elles doivent être consacrées à un réel accompagnement de la transition sur les fermes et obliger à un réel changement de pratique (les pratiques vertueuses déjà en place pouvant être prises en charge par les PSE).



ACCOMPAGNER LA RESILIENCE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DES FERMES EN INVERSANT LA LOGIQUE DES MECANISMES DE LA PAAC

Anticiper les risques

Face aux aléas climatiques, économiques et sanitaires, les paysan-ne-s ne connaissent pas le risque zéro. Le PSN doit leur permettre d'adapter la structure de leur ferme et leurs pratiques pour, au mieux, éviter une partie des risques, ou limiter les pertes. Pour cela, les aides à l'investissement doivent être ciblées sur les investissements visant la diversification et l'autonomie des fermes. L'échange entre pair-e-s la formation des agriculteur-riche-s est également crucial pour favoriser le gain de résilience.

Gérer les conséquences des risques par la puissance publique

Le PSN doit rejeter le financement public des assurances privées. Un « filet de sécurité » pour le revenu des agriculteur-riche-s est fourni par des paiements cités précédemment pour les fermes engagées dans des pratiques de durabilité. Au niveau européen, la création d'un fond de mutualisation cofinancé par tou-te-s les acteur-riche-s de la filière permettrait également d'atténuer les chocs.

RELANCER L'EMPLOI DANS LES CAMPAGNES PAR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Une politique incitative proactive pour l'installation-transmission

La principale mesure de l'actuelle PAC pour aider l'installation (la dotation jeune agriculteur) doit faire l'objet d'un budget accru et voir ses bénéficiaires élargis aux nouveaux-elles installé-e-s de moins de 50 ans. Le plafonnement des aides à l'actif encouragerait l'embauche ou l'installation plutôt que l'agrandissement. Les retraité-e-s agricoles ne seraient plus éligibles aux aides, mais la retraite agricole est revalorisée à un niveau décent.

Encourager la relocalisation pour créer des emplois ruraux

Des outils comme les aides à la diversification et l'autonomisation, les projets alimentaires territoriaux, les programmes opérationnels assurent la pérennité, voire l'augmentation d'emplois liée au secteur alimentaire local. Dans les zones défavorisées, le maintien de l'activité agricole est assuré par l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).

POURUIVRE ET ELARGIR L'OUVERTURE DEMOCRATIQUE DU PSN

Enfin, *Pour une autre PAC* appelle les décideur-se-s politiques à poursuivre l'ouverture démocratique du PSN au-delà du débat public « ImPACtons ! ». L'intégration de représentant-e-s de la société dans les instances de concertation tout comme le renforcement des pouvoirs de ces instances à tous les niveaux de décision sont essentiels pour garantir une politique agricole et alimentaire conforme aux attentes des citoyen-ne-s.

